

*Date de dépôt : 26 août 2020*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Natacha Buffet-Desfayes : Aménagements COVID-19 pour les vélos et les piétons : quelles contreparties pour les personnes à mobilité réduite et/ou vulnérables ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 26 juin 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'Etat,*

*De nombreuses pistes cyclables et aménagements piétonniers ont vu le jour ces derniers mois à Genève, et ce, dans le but affirmé de compenser la diminution de l'utilisation des transports publics en période de pandémie et pendant les mois qui suivront.*

*Nous pouvons partager ou non cette manière de faire et de privilégier une mobilité au détriment d'une autre mais, ce qui inquiète le plus, c'est qu'à aucun moment il n'a été question de la place et des moyens qui seraient accordés, dans ce plan de mobilité, aux personnes à mobilité réduite et/ou vulnérables.*

*Quid donc des nombreuses personnes – qu'elles habitent le centre-ville ou le reste du canton – qui ne peuvent ni prendre le vélo ni marcher ni prendre les transports publics et, cela, en raison de facteurs très divers, qu'ils soient physiques ou sociaux ?*

*Une personne à mobilité réduite se voit-elle ainsi purement contrainte à utiliser le taxi ? Quelles alternatives a-t-elle si ses moyens financiers ne lui permettent pas de payer de telles courses ? Que dire aux aîné-e-s qui n'osent pas utiliser les transports publics pour des raisons sanitaires et/ou sociales et à qui la voiture laissait une dernière part d'autonomie ? Que répondre aux*

*crainces des aîné-e-s qui se déplacent en voiture avec la peur au ventre en raison des réaménagements fréquents et rapides de nos rues ?*

*Je vois dans ces questions un vide qui pourrait laisser entendre que, au nom d'une vision politique, les personnes à mobilité réduite et/ou vulnérables peuvent rester au bord de la route et, cela, personne ne le souhaite.*

*Considérant ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat :*

- de bien vouloir me dire quels aménagements physiques et accompagnements sociaux seront mis en place pour permettre aux personnes à mobilité réduite et/ou vulnérables d'atteindre le centre-ville et d'y circuler facilement et sans inquiétude, et ce, même si la circulation automobile globale devait réellement y baisser ;*
- de bien vouloir me renseigner sur la manière dont il compte informer et rassurer toutes les personnes qui craignent de perdre une partie de leur autonomie sociale en devant possiblement renoncer à des déplacements en voiture, souvent indispensables pour elles et leur bien-être.*

*Dans l'attente de votre réponse je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'Etat, mes meilleurs messages.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le 30 avril dernier, le Conseil d'Etat annonçait sa décision de mettre en place dans les plus brefs délais des aménagements provisoires en faveur de la mobilité douce, afin d'accompagner le retour progressif des activités économiques et sociales et de contribuer à limiter le risque d'engorgement du trafic induit par une utilisation accrue de la voiture.

Ces mesures visent aussi à éviter une augmentation excessive de la pollution atmosphérique et sonore induite par la reprise du trafic automobile. Elles se traduisent de 2 façons : améliorer la qualité des aménagements cyclables pour donner davantage de place aux cyclistes et améliorer également l'espace à disposition des piétons et des restaurateurs.

Une réglementation de vitesse à 20 km/h a également été prise afin de donner un caractère plus apaisé à ces zones.

Ces mesures en faveur de la mobilité douce et des restaurateurs ne s'inscrivent pas dans une logique d'opposition à l'accessibilité automobile. C'est justement afin de faire en sorte que les personnes devant se déplacer en voiture, et notamment les personnes à mobilité réduite, puissent continuer à le faire dans les meilleures conditions que ces mesures ont été prises dans l'urgence.

En cas d'éventuelles pérennisation ultérieure, l'aménagement de ces secteurs bénéficiera d'une reconfiguration complète de l'espace-rue intégrant notamment une mise à niveau des trottoirs, comme c'est le cas habituellement dans les zones de rencontre de manière à faciliter davantage le cheminement des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS